

PEINTURE ACRYLIQUE BRILLANTE

DESRIPTIF

Peinture conçue pour réaliser un excellent travail de finition dans les meilleures conditions d'utilisation et de durabilité.
La présentation en aérosol en fait un produit très facile d'utilisation.
Pouvoir couvrant élevé.
Intérieur / extérieur.
Temps de séchage final : environ 2 heures.
Peinture à aspect brillant.
Existe en plusieurs RAL.

UTILISATION

S'utilise pour les retouches, la remise à neuf de la plupart des matériaux. Faire un essai préalable sur une surface peu visible.
S'applique sur apprêt ou sur métal dérouillé, dégraissé, décalaminé.
S'utilise en peinture de finition pour travaux de décoration, intérieur ou extérieur.
Mise en couleur et protection de toutes surfaces acier.

MODE D'EMPLOI

Préparation avant peinture : préparer soigneusement la surface à peindre. En fonction de l'état de support : poncer, nettoyer, laisser sécher. Apprêter la surface à peindre. Masquer éventuellement les parties à protéger.
Agiter fortement avant emploi, une bille doit tinter. Tenir l'aérosol verticalement. Diriger le diffuseur en direction des pièces à traiter. Pulvériser à environ 25 cm, régulièrement, sans excès, par couches croisées. Attendre 10 min entre 2 couches. Après usage, purger l'aérosol en le retournant et en pulvérisant jusqu'à ce que le gaz sorte seul.
Eviter le soleil, le vent et l'humidité.

Conservation/ Conditions de stockage : 2 ans à compter de la date de fabrication pour les aérosols non utilisés. A conserver à température ambiante entre 10 et 25°C.

GARANTIE : Les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).



PRÉCAUTIONS

Voir la fiche de données de sécurité

L'étiquetage peut varier suivant les formulations et les réglementations, consultez-nous. La fiche de données de sécurité est disponible sur demande.